
R-4303-2025

DEMANDE RELATIVE À L'APPROBATION DU
PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDES
DE MODIFICATION DES TARIFS D'ENBRIDGE
GAZ QUÉBEC À COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

MÉMOIRE DE L'ACEFO

Préparé par : Gaultier Barry-Camu, Marcel Paul Raymond

17 février 2026

1. Introduction

Le 31 juillet 2025, Enbridge Gaz Québec (« EGQ » ou le « Distributeur ») dépose à la Régie de l'énergie (la « Régie ») une demande relative à l'approbation de son plan d'approvisionnement et des demandes de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2026 (la « Demande »)¹. Celle-ci est soumise en vertu des articles 31 (1^o) (5^o), 32, 34, 48, 49, 72, 73 et 112 (1) (4^o) de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi »), de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, de l'article 4 du *Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement*, et de l'article 1 du *Règlement concernant le gaz de source renouvelable*. Le Distributeur dépose également son plan d'approvisionnement gazier².

Le 16 octobre 2025, EGQ dépose une première demande amendée³. EGQ présente également une demande prioritaire, afin de déclarer, à compter du 1er janvier 2026, ses tarifs provisoires, jusqu'à ce qu'une décision sur les tarifs finaux de distribution soit rendue.

Le 10 novembre 2025, EGQ dépose une deuxième demande amendée⁴ et la preuve au soutien des caractéristiques contractuelles d'un contrat d'approvisionnement en gaz de source renouvelable (« GSR ») 2026 (le « Contrat GSR 2026 ») pour approbation par la Régie⁵.

¹ [B-0002.](#)

² [B-0005.](#)

³ [B-0009.](#)

⁴ [B-0054.](#)

⁵ [B-0058.](#)

Le 28 novembre 2025 et le 5 décembre 2025, EGQ dépose une troisième demande amendée⁶ et une quatrième demande amendée (la « Demande amendée »)⁷.

Le 5 décembre 2025, la Régie rend sa décision D-2025-118⁸ fixant, de façon provisoire, les tarifs de distribution et le prix moyen de la molécule de GSR pour l'année 2026, ainsi que le taux de socialisation applicable à l'année 2026 lié à l'achat de GSR en 2024. Le 22 décembre 2025, la Régie rend sa décision D-2025-128⁹, par laquelle elle approuve la Demande d'approbation du Contrat GSR 2026 et réserve sa décision sur certains éléments.

Dans ce mémoire, l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (l'« ACEFO ») aborde particulièrement les sujets suivants :

- Le plan d'approvisionnement;
- La nouvelle méthodologie de prévision des volumes du secteur industriel;
- Les prévisions de la biénergie;
- La hausse des composantes fixes des Tarifs 1 et 2;
- L'approvisionnement en GSR.

Les recommandations de ce mémoire sont basées sur l'information disponible à ce jour. Si de l'information additionnelle devenait disponible, l'ACEFO se réserve le droit de modifier ses recommandations ou d'en faire de nouvelles.

⁶ [B-0077](#).

⁷ [B-0095](#).

⁸ [D-2025-118, A-0019](#).

⁹ [D-2025-128, A-0022](#).

2. Plan d'approvisionnement

Le tableau suivant présente le bilan du Plan d'approvisionnement gazier pour EGQ sur la période 2026-2028¹⁰:

	Approvisionnement gazier		10 ³ m ³
	2026	2027	2028
Résidentiel	68 689	68 635	68 581
Commercial	84 689	85 701	86 713
Industriel	54 209	54 196	54 196
	<u>207 588</u>	<u>208 533</u>	<u>209 491</u>
PGEÉ (1) - Résidentiel	5 371	5 474	5 581
PGEÉ (1) - Commercial	4 961	5 159	5 358
PGEÉ (1) - Industriel	13	39	66
Biénergie (2) - Résidentiel	272	851	1 965
Biénergie (2) - Commercial	25	94	242
	<u>196 945</u>	<u>196 916</u>	<u>196 279</u>
GSR (3)	9 442	9 554	13 706
Tarif 200 et Service T	<u>187 504</u>	<u>187 362</u>	<u>182 573</u>
<p>Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.</p> <p>Note (2): Réduction de volumes provenant de la Biénergie depuis son introduction en 2025.</p> <p>Note (3): L'approvisionnement en GSR est primaire, le reste du volume d'approvisionnement de Gazifère provient du tarif 200 d'Enbridge Gas.</p>			

¹⁰ [B-0005, page 6, tableau 2.](#)

Lors de la dernière cause tarifaire, en 2023, Gazifère avait présenté le Plan d'approvisionnement gazier suivant sur la période 2025-2027¹¹ :

	Approvisionnement gazier			10 ³ m ³
	2025	2026	2027	
Résidentiel	68 959	69 038	69 117	
Commercial	83 852	84 840	85 828	
Industriel	51 430	51 430	51 430	
	<u>204 242</u>	<u>205 309</u>	<u>206 376</u>	
PGEÉ (1) - Résidentiel	5 334	5 427	5 529	
PGEÉ (1) - Commercial	4 921	5 135	5 334	
PGEÉ (1) - Industriel	0	13	39	
Biénergie (2) - Résidentiel	370	949	2 063	
Biénergie (2) - Commercial	94	242	530	
	<u>193 522</u>	<u>193 543</u>	<u>192 880</u>	
Ventes totales				
GSR (3)	9 724	9 651	9 707	
Tarif 200 et Service T	<u>183 798</u>	<u>183 891</u>	<u>183 173</u>	

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.

Note (2): Réduction de volumes provenant de la Biénergie depuis son introduction en 2024.

Note (3): L'approvisionnement en GSR est primaire, le reste du volume d'approvisionnement de Gazifère provient du tarif 200 d'Enbridge Gas.

En réponse au questionnement de l'ACEFO cherchant à éclaircir les écarts entre ces deux plans d'approvisionnement 2025 et 2026 pour les volumes prévus, les

¹¹ [R-4268-2024, B-0010, page 3.](#)

prévisions du PGEÉ et de la biénergie, EGQ présente les deux tableaux suivants¹² :

Année 2027	Cause tarifaire		Écarts (m ³)	Écarts (%)	Explications
	2025	2026			
Volumes					
Résidentiel	69 117	68 635	-482	-0,7%	Écart non matériel
Commercial	85 828	85 701	-127	-0,1%	Écart non matériel
Industriel	51 430	54 196	2 766	5,4%	Application d'une nouvelle méthodologie
PGEÉ - résidentiel	5 529	5 474	-55	-1,0%	Budget 25-27 autorisé / Mise à jour du réel 2024
PGEÉ - commercial	5 334	5 159	-175	-3,3%	Budget 25-27 autorisé / Mise à jour du réel 2024
PGEÉ - industriel	39	39	0	0,0%	Écart non matériel
Biénergie - résidentiel	2 063	851	-1 212	-58,7%	Réponse 6.2 de la DDR #2 de la Régie au présent dossier, pièce B-0108
Biénergie - commercial	530	94	-436	-82,3%	Réponse 6.2 de la DDR #2 de la Régie au présent dossier, pièce B-0108

Année 2026	Cause tarifaire		Écarts (m ³)	Écarts (%)	Explications
	2025	2026			
Volumes					
Résidentiel	69 038	68 689	-349	-0,5%	Écart non matériel
Commercial	84 840	84 689	-151	-0,2%	Écart non matériel
Industriel	51 430	54 209	2 779	5,4%	Application d'une nouvelle méthodologie
PGEÉ - résidentiel	5 427	5 371	-56	-1,0%	Budget 25-27 autorisé / Mise à jour du réel 2024
PGEÉ - commercial	5 135	4 961	-174	-3,4%	Budget 25-27 autorisé / Mise à jour du réel 2024
PGEÉ - industriel	13	13	0	0,0%	Écart non matériel
Biénergie - résidentiel	949	272	-677	-71,3%	Réponse 6.2 de la DDR #2 de la Régie au présent dossier, pièce B-0108
Biénergie - commercial	242	25	-217	-89,7%	Réponse 6.2 de la DDR #2 de la Régie au présent dossier, pièce B-0108

EGQ soutient que l'écart entre les prévisions et les volumes réels pour les secteurs résidentiel et commercial est non matériel. À la lumière des données produites, l'ACEFO constate effectivement que les écarts observés pour ces deux secteurs demeurent relativement limités. Lorsqu'on compare les valeurs nettes (incluant les effets de la biénergie et du PGEÉ) prévues dans les deux plans pour les années communes 2025 et 2026, les variations constatées demeurent de faible ampleur et ne modifient pas la trajectoire globale des volumes pour ces segments. Le tableau suivant présente cette analyse.

¹² [B-0116, page 7 \(PDF 8\)](#).

Tableau ACEFO-1
Comparaison des plans d'approvisionnement gaziers
2025-2027 et 2026-2028 (valeurs nettes de la biénergie et PGÉÉ)

	Plan 2025-2027	Plan 2026-2028	Écart	Écart
	(10 ³ m ³)	(10 ³ m ³)	(10 ³ m ³)	%
<u>Année 2026</u>				
Résidentiel	63 117	63 046	-71	-0,1%
Commercial	79 463	79 703	240	0,3%
Industriel	51 417	54 196	2 779	5,4%
TOTAL	193 997	196 945	2 948	1,5%
<u>Année 2027</u>				
Résidentiel	61 552	62 310	758	1,2%
Commercial	79 964	80 448	484	0,6%
Industriel	51 391	54 157	2 766	5,4%
TOTAL	192 907	196 915	4 008	2,1%

Néanmoins, un écart important reste présent pour le secteur industriel. La prévision de ce secteur est dorénavant établie avec la nouvelle méthodologie qui « repose désormais sur la valeur la plus élevée entre les volumes indiqués aux contrats et la moyenne des trois dernières années de consommation réelle, cette analyse étant effectuée individuellement pour chaque client de cette catégorie. »¹³.

Pour mieux apprécier ces prévisions, principalement pour l'année 2025, l'ACEFO a préparé les tableaux suivants qui montrent l'évolution des prévisions et des valeurs réelles normalisées pour chacun des trois secteurs pris séparément.

¹³ [B-0013, page 8, lignes 1 à 13.](#)

2.1. Secteur Résidentiel

Tableau ACEFO-2
Évolution des prévisions et des valeurs réelles normalisées des volumes
du secteur Résidentiel (2019-2026)

Année	Volumes prévus (10 ³ m ³)	Volumes réels normalisés (10 ³ m ³)	Écart (10 ³ m ³)	Écart (%)	Source
2019	67 386	69 161	1 775	2,6%	(1)
2020	69 311	68 460	-851	-1,2%	(2)
2021	69 329	66 931	-2 398	-3,6%	(3)
2022	68 842	70 242	1 400	2,0%	(4)
2023	68 704	64 198	-4 506	-7,0%	(5)
2024	69 528	62 752	-6 776	-10,8%	(6)
2025	63 255				(7)
2026	63 045				(8)
(1) R-4122-2020, B-0160, p. 8, tableau 2					
(2) R-4122-2020, B-0287, p. 1					
(3) R-4199-2022, B-0008, p. 1					
(4) R-4231-2023, B-0008, p. 1					
(5) R-4265-2024, B-0008, p. 1					
(6) R-4299-2025, B-0009, p. 1					
(7) R-4268-2024, B-0035, p. 1					
(8) B-0029, p. 1					

Ce tableau, pour le secteur Résidentiel, montre d'abord une baisse des volumes pour 2024 (62 752 10³ m³) pour un écart significatif de 10,8 %, alors qu'une hausse par rapport au prévisionnel et au réel était prévue (69 528 10³ m³). Cette divergence est notable tant par son ampleur que par son sens. Pour 2025, EGQ prévoit des volumes de 63 255 10³ m³, ce qui suggère que la baisse observée en 2024 se poursuivrait, mais à un rythme plus modéré. Néanmoins, les volumes réels de 2024 demeurent inférieurs aux prévisions établies pour 2025 et même pour 2026. Cette situation soulève des interrogations quant à la robustesse des hypothèses retenues et à la capacité du modèle prévisionnel à capter les

tendances structurelles récentes de consommation. **L'ACEFO constate ainsi une croissance de l'écart en pourcentage et demeure préoccupée par cette évolution.** Toutefois, à ce stade, elle ne formule pas de conclusion définitive sur la pertinence des hypothèses retenues et **entend approfondir cette question en audience, notamment quant aux facteurs explicatifs invoqués et à la sensibilité des prévisions aux tendances observées.**

2.2. Secteur Commercial

Tableau ACEFO-3

Évolution des prévisions et des valeurs réelles normalisées des volumes du secteur Commercial (2019-2026)

Année	Volumes prévus (10 ³ m ³)	Volumes réels normalisés (10 ³ m ³)	Écart (10 ³ m ³)	Écart (%)	Source
2019	70 331	75 537	5 206	6,9%	(1)
2020	76 508	74 550	-1 958	-2,6%	(2)
2021	74 685	76 898	2 213	2,9%	(3)
2022	76 097	80 417	4 320	5,4%	(4)
2023	78 977	79 353	376	0,5%	(5)
2024	80 210	77 261	-2 949	-3,8%	(6)
2025	78 837				(7)
2026	79 703				(8)

(1) R-4122-2020, B-0160, p. 8, tableau 2

(2) R-4122-2020, B-0287, p. 1

(3) R-4199-2022, B-0008, p. 1

(4) R-4231-2023, B-0008, p. 1

(5) R-4265-2024, B-0008, p. 1

(6) R-4299-2025, B-0009, p. 1

(7) R-4268-2024, B-0035, p. 1

(8) B-0029, p. 1

Ce tableau relatif au secteur commercial met d'abord en évidence une baisse des volumes réels normalisés en 2024 (77 261 10³ m³), alors qu'une hausse par rapport aux prévisions et aux niveaux antérieurs était anticipée (80 210 10³ m³),

soit un écart de l'ordre de 3,8 %. Cette diminution survient dans un contexte où les prévisions antérieures laissaient plutôt entrevoir une croissance.

Pour 2025, EGQ prévoyait un volume de 78 837 10³ m³, suggérant ainsi que la tendance à la baisse observée en 2024 se poursuivrait. Or, pour 2026, EGQ anticipe désormais une nouvelle hausse à 79 709 10³ m³, un niveau supérieur aux volumes réels constatés en 2024 et en 2023. Cette révision à la hausse soulève certaines interrogations quant à la cohérence des hypothèses retenues.

L'ACEFO note que cette projection ascendante intervient alors même que les volumes réels normalisés ont diminué entre 2023 et 2024¹⁴, malgré une addition nette positive de clients en 2024 (35 clients)¹⁵. Autrement dit, **l'augmentation du nombre de clients ne s'est pas traduite par une hausse des volumes globaux**. Dans ce contexte, la prévision d'une croissance pour 2026, bien que le nombre de clients du secteur commercial soit appelé à augmenter de 65 clients¹⁶, mérite des explications supplémentaires quant aux hypothèses de consommation moyenne par client et aux facteurs structurels sous-jacents. **Ces éléments pourront être abordés lors de l'audience.**

¹⁴ [R-4299-2025, B-0009, EGQ-2, Document 1.2, page 1.](#)

¹⁵ [R-4268-2024, B-0035, GI-7, Document 1.1, page 1 \(PDF 2\).](#)

¹⁶ [B-0029, EGQ-15, Document 1.1, page 1 \(PDF 2\).](#)

2.3. Secteur Industriel

Tableau ACEFO-3
Évolution des prévisions et des valeurs réelles normalisées des volumes
du secteur Industriel (2014-2026)

Année	Volumes prévus (10 ³ m ³)	Volumes réels normalisés (10 ³ m ³)	Écart (10 ³ m ³)	Écart (%)	Source
2014	43 464	46 656	3 192	6,8%	(1)
2015	43 968	46 044	2 076	4,5%	(1)
2016	40 538	42 094	1 556	3,7%	(1)
2017	41 274	41 953	679	1,6%	(1)
2018	38 514	45 532	7 018	15,4%	(1)
2019	40 047	46 636	6 589	14,1%	(1)
2020	40 047	50 902	10 855	21,3%	(2)
2021	43 174	48 189	5 015	10,4%	(2)
2022	46 766	49 227	2 461	5,0%	(3)
2023	45 628	52 887	7 259	13,7%	(4)
2024	45 628	53 181	7 553	14,2%	(5)
2025	51 430				(6)
2026	54 196				(7)
(1) R-4122-2020, B-0160, p. 8, tableau 2					
(2) R-4199-2022, B-0069, pp. 7 et 8, réponse 5.1					
(3) R-4231-2023, B-0008, GI-2, document 1.2.1, p. 1, ligne 12, colonnes 2 et 5					
(4) R-4265-2024, B-0008, GI-2, document 1.2.1, p. 1, ligne 12, colonnes 2 et 5					
(6) R-4299-2025, B-0009, p. 1					
(7) R-4268-2024, B-0035, p. 1					
(7) B-0029, p. 1					

Ce tableau relatif au secteur industriel met d'abord en évidence une hausse des volumes réels normalisés en 2024 (53 181 10³ m³). On peut aussi constater que EGQ/Gazifère a systématiquement sous-estimé la consommation du secteur Industriel au cours des 11 dernières années avec des écarts significatifs allant jusqu'à 21 % en 2020. Depuis plusieurs dossiers tarifaires et de fermeture, l'ACEFO s'est prononcée sur cette sous-estimation systématique au cours des

dernières années. Dans le présent dossier EGQ propose une nouvelle méthodologie pour le secteur industriel.

2.3.1. Nouvelle méthodologie de prévision des volumes du secteur industriel

Afin d'évaluer la nouvelle méthodologie, l'ACEFO a demandé à EGQ de fournir un tableau, présenté ci-dessous¹⁷, illustrant, pour les cinq dernières années disponibles, ce qu'auraient été les volumes prévus du secteur industriel si la méthodologie proposée avait été appliquée rétroactivement.

Volumes Industriels	Réels (A)	Nouvelle méthodologie (B)	Ancienne méthodologie (C)	Écart (\$) (A-B)	Écart (%) (A-B)	Écart (\$) (B-C)	Écart (%) (B-C)
2020	50 902	43 185	40 047	7 717	19%	3 138	8%
2021	48 189	44 824	43 174	3 365	8%	1 650	4%
2022	49 227	48 480	46 766	747	2%	1 714	4%
2023	52 887	48 083	45 628	4 804	10%	2 455	5%
2024	53 181	48 950	45 628	4 231	9%	3 322	7%

En analysant le tableau présenté par EGQ, l'ACEFO constate que la colonne intitulée « Écart (%) (A-B) » ne semble pas refléter un pourcentage d'écart entre la nouvelle méthodologie (B) et le réel (A), comme son intitulé pourrait le laisser croire. Il appert plutôt que le pourcentage présenté correspond à un ratio entre l'écart (A-B) et la valeur associée à l'ancienne méthodologie (C). Une telle présentation peut induire une confusion quant à la portée réelle de la comparaison effectuée. De plus, les valeurs sont exprimées en volumes et les titres devraient indiquer des 10³ m³ et non des \$.

Ainsi, l'ACEFO a procédé à une mise à jour du tableau d'EGQ afin de présenter les données selon une présentation qu'elle estime plus fidèle à l'objectif comparatif. Le tableau révisé ci-dessous illustre cette présentation alternative. Les éléments apparaissant en rouge correspondent aux différences observées entre la présentation d'EGQ et celle proposée par l'ACEFO.

¹⁷ [B-0116, page 43 \(PDF 44\), réponse 9.5.](#)

Tableau ACEFO-4
Analyse de la nouvelle méthodologie des prévisions pour le secteur industriel

Volumes industriels	Réels	Nouvelle méthodologie	Ancienne méthodologie	Écart (10 ³ m ³)	Écart (%)	Écart (10 ³ m ³)	Écart (%)	Écart (10 ³ m ³)	Écart (%)
	(A)	(B)	(C)	(A-B)	(A-B) / (A)	(A-C)	(A-C) / (A)	(B-C)	(B-C) / (C)
2020	50 902	43 185	40 047	7 717	15%	10 855	21%	3 138	8%
2021	48 189	44 824	43 174	3 365	7%	5 015	10%	1 650	4%
2022	49 227	48 480	46 766	747	2%	2 461	5%	1 714	4%
2023	52 887	48 083	45 628	4 804	9%	7 259	14%	2 455	5%
2024	53 181	48 950	45 628	4 231	8%	7 553	14%	3 322	7%
Moyenne	50 877	46 704	44 249	4 173	8%	6 629	13%	2 456	6%

L'ACEFO constate une amélioration pour chacune des années où la nouvelle méthodologie est appliquée, par rapport à l'ancienne. Cette amélioration varie entre 4 % et 8 %, tel qu'illustré à la colonne « Écart (%) (B-C) / (C) ». Ces pourcentages sont obtenus en comparant l'écart entre la nouvelle (B) et l'ancienne méthodologie (C), par rapport à l'ancienne méthodologie.

Il demeure toutefois qu'un écart persistant subsiste entre les prévisions et les données réelles. À cet égard, EGQ souligne « *la consommation industrielle est instable et plus difficile à prévoir. Plusieurs facteurs peuvent influencer la consommation d'un client industriel tels que notamment la conjoncture économique ou la prévision volumétrique établie plusieurs mois avant l'année de consommation.* »¹⁸ L'ACEFO reconnaît que la clientèle industrielle présente effectivement une volatilité plus marquée que les autres segments.

À ce stade, l'ACEFO considère que l'amélioration observée constitue un pas dans la bonne direction. Toutefois, elle constate encore un biais important dans la prévision tel qu'il appert du tableau précédent. Dans ce contexte, elle s'interroge sur l'omission d'EGQ d'avoir envisagé une méthodologie alternative basée sur un

¹⁸ [B-0116, page 44 \(PDF 45\), réponse 9.5.1.](#)

échange avec les quelques clients industriels afin de connaître leurs prévisions de consommation en complément avec les quantités stipulées aux contrats, tel que mentionné par l'ACEFO l'an dernier¹⁹. **Cela dit, l'ACEFO entend approfondir cette question lors de l'audience et se réserve le droit de formuler une recommandation à la lumière des éclaircissements qui seront apportés en audience.**

2.4. Biénergie

EGQ planifiait initialement des réductions de volumes dès 2024 en raison du déploiement de la biénergie. Toutefois, en réponse à la DDR de l'ACEFO, EGQ précise que :

« Au moment de la préparation du dossier en 2025, aucun participant n'avait passé à la biénergie et donc, aucun client n'avait été comptabilisé comme converti à la biénergie à ce moment.

Quelques clients ont converti leurs appareils à la biénergie à la fin 2025 dans le cadre du projet pilote. Ces clients ont continué d'utiliser la biénergie, à ce jour. EGQ mentionne que le déploiement de son offre biénergie à l'ensemble de sa clientèle résidentielle a eu lieu le 12 janvier 2026. »²⁰

Or, dans le Plan d'approvisionnement 2025-2027, les réductions cumulatives prévues pour 2025 étaient de $464 \cdot 10^3 \text{ m}^3$ ²¹. À la lumière des informations mises à jour et présentées ci-dessous dans les tableaux fournis en réponse à la DDR de l'ACEFO²², seulement 67 clients résidentiels auraient effectivement été convertis en 2025, générant des réductions de l'ordre de $49 \cdot 10^3 \text{ m}^3$. Pour 2026, la prévision

¹⁹ B-0116, page 43 (PDF 44), réponse 9.4. Voir aussi R-4268-2024 : C-ACEFO-0025, page 6 et C-ACEFO-0027, page 4.

²⁰ B-0116, page 14 (PDF 15), réponse 3.4.

²¹ R-4268-2024, B-0085, pages 6 et 7, réponse 1.8.

²² B-0116, pages 12-13 (PDF 13-14) réponse 3.2.

cumulative serait désormais de 297 10³ m³ résultant de 343 conversions (337 résidentielles, 5 commerciales et 1 industrielle).

	Détails par type de clients	Volumes convertis (10 ³ m ³)	Nombre de clients convertis
2024	Clientèle résidentielle	0	0
	Clientèle commerciale	0	0
	Clientèle institutionnelle	0	0
	Total	0	0

	Détails par type de clients	Volumes convertis (10 ³ m ³)	Nombre de clients convertis
2024 à 2025	Clientèle résidentielle	49	67
	Clientèle commerciale	0	0
	Clientèle institutionnelle	0	0
	Total	49	67

	Détails par type de clients	Volumes convertis (10 ³ m ³)	Nombre de clients convertis
2024 à 2026	Clientèle résidentielle	272	337
	Clientèle commerciale	10	5
	Clientèle institutionnelle	15	1
	Total	297	343

	Détails par type de clients	Volumes convertis (10 ³ m ³)	Nombre de clients convertis
2024 à 2027	Clientèle résidentielle	851	913
	Clientèle commerciale	36	15
	Clientèle institutionnelle	58	3
	Total	944	931

	Détails par type de clients	Volumes convertis (10 ³ m ³)	Nombre de clients convertis
2024 à 2028	Clientèle résidentielle	1 965	2227
	Clientèle commerciale	92	41
	Clientèle institutionnelle	150	7
	Total	2 207	2 275

L'ACEFO observe que les projections de conversion pour les clientèles commerciales et institutionnelles ont été décalées de deux années par rapport au Plan 2025-2027, et d'une année pour la clientèle résidentielle. En effet, EGQ indique que la « *mise à jour de ces données repose sur la projection initiale, laquelle a été décalée d'une ou deux années en fonction du type de clientèle.* »²³ Autrement dit, le rythme prévu des conversions n'a pas été revu substantiellement, mais simplement repoussé dans le temps en raison du retard initial du déploiement.

À la demande de l'ACEFO, EGQ explique brièvement le rythme futur de la conversion à la biénergie²⁴ :

« La courbe d'évolution des conversions des clients vers la biénergie a été conçue de manière à refléter un rythme de conversion plus lent au cours des premières années, pour ensuite atteindre une cadence plus stable à moyen terme. »

L'ACEFO prend acte de cette explication, mais souligne que ce type de trajectoire repose nécessairement sur des hypothèses comportementales et commerciales qui comportent un degré d'incertitude important.

²³ [B-0116, pages 12-13 \(PDF 13-14\), réponse 3.2.1.](#)

²⁴ [B-0116, page 15 \(PDF 16\), réponse 3.6.1.](#)

À cet égard, l'ACEFO rappelle que, dans le cas du programme de conversion à la biénergie mis en place par Hydro-Québec et Énergir, les prévisions des distributeurs n'ont pas été au rendez-vous alors que seulement 8 % des conversions prévues ont été réalisées sur la période correspondant à la cause tarifaire 2023-2024 d'Énergir²⁵, et 34 % sur la période correspondant à la cause tarifaire 2024-2025²⁶. Cette expérience récente démontre que les projections de conversion peuvent s'avérer nettement optimistes, particulièrement lors des premières phases de déploiement.

Dans son suivi sur la biénergie, Énergir précise toutefois que :

« La baisse du nombre de clients convertis est principalement influencée par le taux de pénétration plus faible des programmes commercial et institutionnel. L'année 2024-2025 a marqué la première année complète de commercialisation du nouveau produit biénergie dans ces segments. Cette phase a révélé plusieurs contraintes techniques, de configuration et logistiques, nettement plus complexes que pour le segment résidentiel. Cela implique davantage de temps et de travail coordonné avec le client avant que l'activation finale puisse être réalisée. »²⁷ (Nous soulignons)

En effet, la conversion des clients pour ces secteurs a été de 0,5 % en 2023-2024²⁸ et 9,8 % en 2024-2025²⁹.

Ainsi, l'ACEFO est d'avis que, compte tenu du retard initial observé, du simple décalage des projections plutôt que de leur révision structurelle et des expériences comparables dans le marché québécois, la Régie devrait faire preuve de prudence

²⁵ [R-4288-2024, B-0094, page 5, tableau 4.](#)

²⁶ [R-4328-2025, B-0095, page 5, tableau 4.](#)

²⁷ [R-4328-2025, B-0095, page 5.](#)

²⁸ [R-4288-2024, B-0094, page 5, tableau 4.](#)

²⁹ [R-4328-2025, B-0095, page 5, tableau 4.](#)

dans l'évaluation des volumes anticipés de conversion à la biénergie. Une surestimation des conversions pourrait entraîner une sous-évaluation des volumes gaziers requis, affecter la planification des approvisionnements et ultimement générer des ajustements tarifaires ultérieurs.

L'ACEFO recommande à la Régie d'exiger qu'EGQ révise ses hypothèses de conversion à la biénergie sur la base d'un scénario prudent, appuyé par des données réelles de progression du programme, et qu'elle présente une analyse de sensibilité illustrant l'impact d'un rythme de conversion inférieur aux projections actuelles sur les volumes d'approvisionnement et les tarifs.

De plus, l'ACEFO considère que les informations fournies par EGQ quant à l'évolution de la biénergie demeurent insuffisantes pour permettre une évaluation complète de la prudence des scénarios retenus. Une reddition de comptes structurée est nécessaire afin d'assurer un suivi rigoureux des écarts entre les prévisions et les résultats réels.

L'ACEFO recommande à la Régie d'exiger qu'EGQ dépose, lors de ses demandes de fermeture réglementaire des livres, un tableau présentant les écarts constatés entre la prévision et le réel de la contribution GES, selon le format du tableau présenté à la pièce B-0159 du dossier R-4242-2023³⁰, ainsi qu'une explication de ces écarts, conformément aux exigences imposées à Énergir dans la décision D-2024-066³¹.

³⁰ B-0152, page 12 (Document confidentiel). Voir aussi [R-4328-2025, B-0095, page 5](#).

³¹ [D-2024-066, R-4242-2023, page 56, paragraphe 232](#).

3. Stratégie tarifaire : hausse des composantes fixes des Tarifs 1 et 2

Dans sa demande initiale, EGQ poursuit la mise en œuvre de la stratégie tarifaire amorcée en 2025 et propose d'augmenter les composantes fixes mensuelles à 47 \$ pour le Tarif 1 et à 14 \$ pour le Tarif 2³². Le Distributeur souligne que³³ :

« [C]ette approche graduelle constitue une étape transitoire avant une réévaluation plus large de la stratégie tarifaire du distributeur notamment en raison du nouveau cadre législatif applicable au secteur énergétique ainsi que des résultats du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (« PGIRE ») attendu au cours de l'année 2026. »

Il justifie sa stratégie ainsi :

« [E]n augmentant progressivement la composante fixe des tarifs 1 et 2, EGQ vise à sécuriser ses revenus de manière plus équitable entre les différents profils de consommation de sa clientèle. En effet, une diminution globale des volumes consommés exerce une pression à la hausse sur la tarification variable, toutes choses étant égales par ailleurs. Cette dynamique crée un déséquilibre, puisque les clients consommant des volumes plus élevés se retrouvent à assumer, de façon disproportionnée, une part plus importante des coûts de service, alors que ces coûts demeurent sensiblement les mêmes pour l'ensemble des clients d'une même classe tarifaire.

Si aucun ajustement n'est apporté à la stratégie tarifaire, les clients à plus faible consommation cessent progressivement de contribuer pleinement aux coûts qui devraient être répartis entre tous, ce qui transfère cette charge vers les clients à plus forte consommation. Comme EGQ l'a déjà souligné dans le cadre de la cause tarifaire 2025, il est essentiel de mettre en œuvre

³² [B-0013, page 4, lignes 16 et 17.](#)

³³ [B-0013, page 4, lignes 10 à 14.](#)

les changements proposés à la structure tarifaire. À défaut d'agir, les clients à « forte » consommation continueront de supporter non seulement la majeure partie des augmentations tarifaires, mais également une proportion croissante des coûts liés à la distribution et au coût de service. Par ailleurs, la majorité des clients résidentiels (86 %) bénéficient d'une réduction de leur facture en raison des modifications proposées à la composante fixe, comme le démontre le document B-0043 du présent dossier. Un résultat similaire a été observé lors du précédent dossier tarifaire, où 86 % des clients résidentiels ont également bénéficié d'une réduction de leur facture totale à la suite de l'augmentation de la tarification fixe, comme illustré dans le document B-0093 du dossier R-4268-2024.

Pour les 14 % de clients restants, qui voient une augmentation de leur facture totale, un risque de perte existe, mais ce risque est tempéré par le fait que l'impact financier annuel relatif à la proposition du distributeur demeure relativement faible, avec une augmentation annuelle comprise entre 17 \$ (1,42 \$/mois) et 21 \$ (1,75 \$/mois). »³⁴

En d'autres mots, selon EGQ, une tarification trop fortement variable pourrait entraîner une hausse disproportionnée du tarif unitaire si les volumes diminuent, ce qui aurait pour effet de transférer une part croissante des coûts vers les clients à plus forte consommation. L'augmentation de la composante fixe viserait donc à stabiliser les revenus et à mieux refléter la nature essentiellement fixe des coûts de distribution.

Dans sa décision D-2025-052³⁵, la Régie demandait au distributeur de déposer une analyse sur les effets d'une répartition comportant une composante fixe plus importante. Cette analyse est présentée à la pièce EGQ-26, document 1.2³⁶. EGQ

³⁴ [B-0116, pages 33-34 \(PDF 34-35\), réponse 6.5.](#)

³⁵ [D-2025-052, R-4268-2024 Phase 2, page 40, paragraphe 138.](#)

³⁶ [B-0043.](#)

y indique avoir analysé six scénarios pour chaque tarif, incluant notamment le statu quo, un déplacement complet vers la composante fixe (100 %), des hausses en dollars fixes et une hausse uniforme³⁷.

L'ACEFO estime que cette analyse, bien qu'utile, ne saurait être examinée uniquement sous l'angle agrégé présenté par EGQ.

Premièrement, l'argument selon lequel une majorité de clients verrait une diminution de facture doit être interprété avec prudence. Une augmentation de la composante fixe modifie la structure de la facture en augmentant sa portion incompressible. Même si l'effet net pour plusieurs profils de consommation peut être légèrement favorable à court terme, l'augmentation de la composante fixe réduit la capacité d'ajustement des ménages face à une hausse tarifaire future. **Pour les ménages à revenu faible ou variable, la hausse de la portion fixe peut accentuer la rigidité budgétaire et accroître le risque financier.**

Deuxièmement, la justification fondée sur la décroissance anticipée des volumes doit être examinée en lien avec la réalité observée. Les effets de la biénergie et de la décarbonation comportent une incertitude significative. Si la décroissance volumétrique devait être plus lente que prévu, **la hausse de la composante fixe pourrait générer un recouvrement excédentaire relatif des coûts fixes, sans que la pression redoutée sur la composante variable ne se matérialise.**

Enfin, l'ACEFO note que la démonstration d'EGQ repose principalement sur une comparaison d'impacts annuels, **sans analyse détaillée par segments de consommation résidentielle** (faible, moyenne, élevée), **ni par profils socio-économiques**. Une évaluation distributionnelle plus fine serait nécessaire pour apprécier adéquatement les impacts réels de la mesure.

³⁷ [B-0043, page 7, réponse A.9.](#)

L'ACEFO recommande donc à la Régie :

- 1. d'exiger qu'EGQ dépose une analyse détaillée des impacts de la hausse des composantes fixes par déciles de consommation résidentielle et par profils représentatifs;**
- 2. d'évaluer la pertinence d'une trajectoire plus graduelle ou conditionnelle d'augmentation des composantes fixes;**
- 3. de s'assurer que la modification proposée ne compromet pas l'accessibilité du service pour les ménages vulnérables.**

4. Approvisionnement en GSR

Dans sa lettre du 9 décembre 2025³⁸, l'ACEFO confirmait qu'elle était favorable à la signature du contrat d'EGQ avec Stormfisher Environmental Ltd. (« Stormfisher »). Néanmoins, elle précisait aussi se réserver le droit de répondre aux autres commentaires la visant dans le plan d'argumentation d'EGQ portant sur le Contrat GSR 2026³⁹. Ainsi, cette section présente la position de l'ACEFO sur deux autres éléments en lien avec l'approvisionnement en GSR.

4.1. Possibilité et limite de revente des volumes de GSR

L'ACEFO reconnaît que la stratégie de revente de son inventaire de GSR d'EGQ vise ultimement la réduction du coût moyen du GSR au bénéfice de la clientèle. À cet égard, la possibilité de revendre certains volumes peut constituer un outil pertinent de gestion permettant d'optimiser l'inventaire et d'atténuer les coûts lorsque les conditions de marché sont favorables. L'ACEFO n'est donc pas opposée au principe de la revente. Au contraire, lorsque bien encadrée, celle-ci peut contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction du coût moyen du GSR et, par conséquent, à l'atténuation des impacts tarifaires pour la clientèle.

Cela dit, la gestion de la revente ne devrait pas reposer sur une limite fixe prédéterminée. Une limite statique, telle que proposée par EGQ, comporte le risque, selon les circonstances, soit de restreindre indûment la capacité du distributeur à optimiser ses volumes, soit, à l'inverse, d'encourager des reventes trop importantes qui pourraient exposer la clientèle à un risque additionnel. En effet, le marché du GSR demeure relativement récent, peu transparent et caractérisé par des transactions de gré à gré⁴⁰. Il est également susceptible d'être

³⁸ [C-ACEFO-0021](#).

³⁹ [B-0098](#).

⁴⁰ Notes sténographiques du 3 décembre 2025, page 63, lignes 4 à 16.

influencé par l'évolution des obligations réglementaires⁴¹, la demande volontaire réelle et les éventuelles défaillances de fournisseurs. Dans ce contexte, une approche rigide apparaît mal adaptée. Les obligations minimales de distribution de GSR sont appelées à évoluer et à être revues à la hausse⁴². La stratégie de décarbonation d'EGQ pourrait également modifier les besoins réels⁴³. **Bref, une limite fixe, définie aujourd'hui, pourrait donc devenir rapidement inappropriée et créer soit une contrainte inutile, soit un espace d'intervention excessif.**

L'ACEFO estime par ailleurs que la revente doit demeurer un outil accessoire de gestion prudente des approvisionnements et non s'apparenter à une activité de *trading*. EGQ agit à titre de distributeur réglementé dont les approvisionnements sont acquis dans un cadre tarifaire encadré et socialisé. La revente ne doit donc être envisagée que comme un mécanisme d'optimisation au service de la réduction du coût moyen du GSR, et non comme une stratégie de positionnement sur les fluctuations du marché. Les risques assumés dans un cadre réglementé doivent demeurer alignés avec les bénéfices qui en découlent.

En ce sens, l'ACEFO recommande à la Régie d'autoriser la revente de volumes de GSR, mais d'assujettir cette possibilité à une limite dynamique fondée sur la portion des volumes excédant l'inventaire nécessaire pour assurer le respect des obligations réglementaires et des prévisions prudentes de la demande pour les trois prochaines années, ce qui correspondrait à un horizon cohérent avec le cycle tarifaire.

Autrement dit, la revente devrait être permise uniquement pour les volumes démontrés comme excédentaires par rapport aux besoins anticipés pour les trois

⁴¹ [R-4292-2025, B-0005, page 4.](#)

⁴² [R-4292-2025, B-0005, page 7.](#)

⁴³ [R-4292-2025, B-0005, page 9.](#)

prochaines années, plutôt qu'en fonction d'un seuil fixe ou arbitraire. Une telle approche permettrait d'assurer un équilibre adéquat entre la flexibilité opérationnelle du distributeur et la protection des consommateurs. Elle favoriserait l'optimisation du coût moyen du GSR tout en évitant qu'une latitude excessive ne transforme la revente en activité de marché autonome ou n'expose indirectement la clientèle à des risques additionnels.

4.2. Projections pluriannuelles du prix du GSR

La preuve au dossier démontre que le marché du GSR demeure relativement récent, fonctionne principalement sur une base de gré à gré et ne repose pas sur un indice de prix public comparable à ceux existant pour le gaz naturel traditionnel⁴⁴. Cette absence de référence publique accroît l'asymétrie informationnelle et rend d'autant plus importante la présentation d'analyses prospectives structurées permettant à la Régie d'exercer pleinement son rôle de surveillance et de protection des consommateurs.

Par ailleurs, EGQ a souligné que l'objectif poursuivi par le contrat Stormfisher est la réduction du coût moyen du GSR, notamment par un abaissement d'environ 3,50 \$/GJ⁴⁵. Si cet impact à court terme est documenté, l'ACEFO estime que l'analyse gagnerait à être replacée dans une perspective pluriannuelle. Une analyse limitée à l'année tarifaire en cause, ou même qu'à une opportunité contractuelle, ne permet pas d'apprécier pleinement les effets structurants des décisions d'approvisionnement.

L'ACEFO souligne que, pour plusieurs autres paramètres tarifaires et financiers, notamment les prévisions de volumes, les coûts d'exploitation ou certains éléments financiers, EGQ présente des projections pluriannuelles accompagnées

⁴⁴ Notes sténographiques du 3 décembre 2025, page 63, lignes 4 à 16.

⁴⁵ Notes sténographiques du 3 décembre 2025, page 127, lignes 1 à 4.

d'hypothèses explicites et d'analyses comparatives. **Une approche similaire devrait être adoptée pour le GSR, compte tenu de son poids croissant dans la structure tarifaire et de son importance stratégique dans la transition énergétique.**

En ce sens, l'ACEFO recommande qu'à l'avenir EGQ présente, à chaque dossier tarifaire, des projections de prix du GSR sur un horizon minimal de trois ans, correspondant au nouveau cycle tarifaire, accompagnées des hypothèses explicites qui les sous-tendent (marché carbone, offre disponible, production locale, conditions contractuelles et évolution des obligations réglementaires), ainsi qu'un exercice prévisionnel comparable à celui utilisé pour d'autres paramètres tarifaires ou financiers, afin de permettre à la Régie d'évaluer adéquatement les impacts à moyen terme sur le coût moyen du GSR et sur la clientèle.

Une telle transparence contribuerait à réduire l'incertitude, à renforcer la prévisibilité tarifaire et à assurer que les décisions d'aujourd'hui ne créent pas de pressions disproportionnées pour la clientèle dans les années subséquentes.

5. Conclusion et recommandations

L'ACEFO demande à la Régie de donner effet à l'ensemble des propositions présentées dans le cadre du présent mémoire et notamment :

1. L'ACEFO recommande à la Régie d'exiger qu'EGQ révise ses hypothèses de conversion à la biénergie sur la base d'un scénario prudent, appuyé par des données réelles de progression du programme, et qu'elle présente une analyse de sensibilité illustrant l'impact d'un rythme de conversion inférieur aux projections actuelles sur les volumes d'approvisionnement et les tarifs.
2. L'ACEFO recommande à la Régie d'exiger qu'EGQ dépose, lors de ses demandes de fermeture réglementaire des livres, un tableau présentant les écarts constatés entre la prévision et le réel de la contribution GES, selon le format du tableau présenté à la pièce B-0159 du dossier R-4242-2023, ainsi qu'une explication de ces écarts, conformément aux exigences imposées à Énergir dans la décision D-2024-066.
3. L'ACEFO recommande à la Régie :
 - a. d'exiger qu'EGQ dépose une analyse détaillée des impacts de la hausse des composantes fixes par déciles de consommation résidentielle et par profils représentatifs;
 - b. d'évaluer la pertinence d'une trajectoire plus graduelle ou conditionnelle d'augmentation des composantes fixes;
 - c. de s'assurer que la modification proposée ne compromet pas l'accessibilité du service pour les ménages vulnérables.
4. L'ACEFO recommande à la Régie d'autoriser la revente de volumes de GSR, mais d'assujettir cette possibilité à une limite dynamique fondée

sur la portion des volumes excédant l'inventaire nécessaire pour assurer le respect des obligations réglementaires et des prévisions prudentes de la demande pour les trois prochaines années, ce qui correspondrait à un horizon cohérent avec le cycle tarifaire.

5. L'ACEFO recommande qu'à l'avenir EGQ présente, à chaque dossier tarifaire, des projections de prix du GSR sur un horizon minimal de trois ans, correspondant au nouveau cycle tarifaire, accompagnées des hypothèses explicites qui les sous-tendent (marché carbone, offre disponible, production locale, conditions contractuelles et évolution des obligations réglementaires), ainsi qu'un exercice prévisionnel comparable à celui utilisé pour d'autres paramètres tarifaires ou financiers, afin de permettre à la Régie d'évaluer adéquatement les impacts à moyen terme sur le coût moyen du GSR et sur la clientèle.